



**Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Électricien-ne courants fort ou faible, session 2026, dans l'académie de MONTPELLIER.**

Le président de l'Université de Montpellier,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de MONTPELLIER, au titre de l'année 2026 ;

**DÉCIDE**

Article 1 : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Électricien-ne courants fort ou faible, au titre de l'année 2026, dans l'académie de MONTPELLIER :

Monsieur PERRIN Jean-Marc, ingénieur de recherche hors classe, président, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur VINCENT Frédéric, attaché d'administration de l'État, vice-président, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur ICHÉ Jérôme, ingénieur de recherche, expert, Université de Toulouse, Toulouse.

Madame SERRES Sylvie, ingénieure d'études hors classe, experte, Institut national polytechnique de Toulouse, Toulouse.

Madame CASTANIÉ Marie-Pierre, attachée principale d'administration de l'État, Université de Montpellier, Montpellier.

Madame MENGUAL Barbara, attachée principale d'administration de l'État, suppléante, Université de Montpellier, Montpellier.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 19/05/2026

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Bruno FABRE